



Terrain cultivé illégalement

Par **Didi**, le **16/07/2008** à **16:33**

Bonjour,

Nous avons appris récemment qu'un couple de viticulteurs anglais a installé, sans notre accord, fort probablement en 2005, des vignes sur un terrain de 1Ha50 qui nous appartient. Nous habitons loin de l'endroit et la mairie nous a répondu qu'ils n'interviennent pas dans ce genre de situations. Quelle est la meilleure démarche à suivre ?

Et peut-on éventuellement réclamer un loyer rétroactif ?

(Le vin a gagné de nombreux prix.)

En vous remerciant par avance,

D.